



LE PETIT DÉNATOIS

Septembre 2020

Numéro 1



LE MOT DU MAIRE

Dénatoises, Dénatois,

Les élections se sont déroulées dans un contexte exceptionnel, cependant vous vous êtes déplacés en masse pour nous apporter votre confiance. Tous les membres du Conseil Municipal et moi-même vous en remercions.

Depuis cette date, nous traversons une crise sanitaire sans précédent et nous nous devons tous de respecter les gestes barrière et de prendre soin des personnes les plus fragiles. Le conseil Municipal a donc pris la difficile décision d'annuler la fête, afin de garantir la sécurité de chacun. Nous tenons à remercier Solange et Rosy pour avoir maintenu un service à l'épicerie durant le confinement.

Installé seulement depuis le 23 mai dernier, le Conseil Municipal s'est immédiatement mis au travail afin d'avancer d'importants projets, tels que l'espace détente et jeux d'enfants, le projet d'école, l'amélioration de la sécurité au sein de la commune. Nous allons soutenir le riche tissu associatif, et avons une écoute attentive pour répondre aux besoins des habitants.

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été voté le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020. Les grandes orientations budgétaires vous seront présentées dans le journal. Nous avons aussi voté à l'unanimité 0 % de hausse des impôts pour l'année 2020.

Je profite de ce message pour vous annoncer que la fibre optique sera installée sur la commune au plus tard courant 2021.

Les travaux de la RD612 auront perturbé notre quotidien à tous, mais j'ai une pensée particulière pour les riverains directement impactés. Au cours des premiers mois de notre mandat, nous avons œuvré afin d'obtenir un arrêt de bus au lieu-dit Calvignac, un passage souterrain et une desserte pour désenclaver les lieux-dits Lauzeral et Pezous et donner un accès à la voie verte. Je tiens à remercier le Conseil Départemental pour son écoute et sa compréhension quant aux modifications demandées par rapport au projet initialement prévu. A ce jour certaines demandes sont en cours de réalisation (souterrain et arrêt de bus vers Castres), d'autres sont à l'étude car soumises à des autorisations préalables.

Le Conseil Municipal et moi-même sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous interpeller afin d'amener de nouvelles idées pour le village ou échanger sur les projets en cours. Nous souhaitons mener notre mandat en toute transparence et en parfaite adéquation avec toutes les Dénatoises et Dénatois.

Oustric Olivier

DATES A RETENIR

Mardi 1^{er} septembre 2020

Rentrée scolaire 2020-2021

Samedi 19 septembre 2020

Après-midi des associations de 14H00 à 17H00 (voir page 6)

SOMMAIRE :

La nouvelle équipe municipale - 2

Une équipe qui s'organise - 3

La représentation hors commune - 3

État civil - 3

Assistants maternelles - 3

Les premières décisions - 4

Nuisances sonores - 6

Forum des associations - 6

Les premiers travaux - 7

Accessibilité de l'école - 7

Aménagement rue des remparts - 7

Remerciements - 7

Arrêt de bus déplacé - 7

Outils de communication - 8

Règles d'urbanisme - 8

Transports en commun - 9

Associations - 10

Association Culture et Loisirs - 10

Groupe Happy Day - 11

Cours de gym - 11

La rentrée de Familles Rurales - 11

Génération Mouvement - DFLR - 12

Mentions légales :

Directeur de la publication :

Olivier Oustric

Directrice de la rédaction :

Marie Estéveny

Imprimé par l'association adaptée Re-bond, 1 chemin de Mayric, 81000 ALBI

Tirage en 370 exemplaires

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



Olivier OUSTRIC, Maire de Dénat



Grégory AVÉROUS, 1er Adjoint



Marie ESTÉVENY, 2e Adjointe



Jérôme GRAS, 3e Adjoint



Isabelle PRÉGET, 4e Adjointe

Le nouveau conseil municipal s'est installé le 23 mai dernier. Les conseillers, habitants des hameaux et du bourg, reflètent la diversité socio-économique de notre village.

Autour du maire Olivier Oustric, technicien animateur de la sécurité sociale, nous trouvons les soignants Claudine Cavallès, Géraldine Serna et Grégory Avérous. Les éducateurs sont représentés par Emilie Goubault, Emilie Jarlan et Marie Estéveny. Sabrina Fabre, Joël Palous, Jérôme Gras et Vincent Wilzer nous font profiter de leurs connaissances du monde rural. Patrick Andral contribue à la réflexion avec son savoir et son expérience du bâtiment et des travaux publics. Enfin, Isabelle Préget, Hervé Martin et Philippe Cassagnaud apportent leur vision du secteur commercial et industriel.

Le dernier élu arrivé sur la commune nous a rejoint il y a 3 ans. Il apportera un regard neuf sur notre quotidien alors que d'autres sont parmi nous depuis plus de 50 ans et connaissent bien le village et ses hameaux.

Avec une benjamine de 34 ans et un vétéran de 59 ans, c'est un groupe d'actifs qui est à la manœuvre dans cette période rendue intense par la crise sanitaire.



Patrick ANDRAL



Claudine CAVAILLES



Philippe CASSAGNAUD



Sabrina FABRE



Émilie GOUBAULT



Émilie JARLAN



Hervé MARTIN



Joël PALOUS



Géraldine SERNA



Vincent WILZER

UNE ÉQUIPE QUI S'ORGANISE

Lors du conseil municipal du 29 mai, quatre commissions ont été créées afin de répartir la gestion de la commune entre les différents élus.

☒ *Commission affaires scolaires, jeunesse et petite enfance :*

Gérée par Grégory Avérous

Membres : Sabrina Fabre, Émilie Goubault et Géraldine Serna

☒ *Commission communication, vie associative, animation culturelle et sportive et démocratie participative :*

Gérée par Marie Estéveny

Membres : Philippe Cassagnaud, Claudine Cavaillès, Émilie Jarlan, Hervé Martin et Isabelle Préget

☒ *Commission urbanisme, travaux, patrimoine et développement durable :*

Gérée par Jérôme Gras

Membres : Patrick Andral, Sabrina Fabre, Émilie Goubault, Hervé Martin, Joël Palous, Isabelle Préget et Vincent Wilzer

☒ *Commission administration générale, finances et ressources humaines :*

Gérée par Isabelle Préget

Membres : Grégory Avérous, Marie Estéveny, Jérôme Gras, Olivier Oustric et Vincent Wilzer

☒ *Commission d'appel d'offres (CAO) :*

Titulaires : Grégory Avérous, Jérôme Gras et Isabelle Préget

Suppléants : Patrick Andral, Sabrina Fabre et Vincent Wilzer

☒ *Commission de contrôle des listes électorales :*

Délégués du conseil municipal : Claudine Cavaillès, Sabrina Fabre

Délégués hors conseil municipal : Patrice Grisel et Nelly Saura

LA REPRÉSENTATION HORS COMMUNE

Les conseillers municipaux sont invités à élire des représentants de la commune qui siégeront dans les organes délibérants de certains organismes.

☒ **Conseil Communautaire de la C2A**

Titulaire : Grégory Avérous

Suppléante : Marie Estéveny

☒ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Dadou**

Olivier Oustric et Hervé Martin

☒ **Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET)**

Olivier Oustric et Isabelle Préget

☒ **Pôle Funéraire Public de l'Albigeois**

Grégory Avérous

☒ **Correspondant Sécurité Routière**

Jérôme Gras

☒ **Correspondant Défense**

Grégory Avérous

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue

à :

- Raphaël CASSAN,

né le 26/01/2020

- Owen FEDOU,

né le 31/03/2020

Nos plus sincères félicitations à :

- Virginie SOREZE

et Clément SAURA,

mariés le 12/07/2020

Ils nous ont malheureusement quittés :

- Christian CARRILLO,

décédé le 29/02/2020

- Élise BONNAFE, veuve

FABRE,

décédée le 26/03/2020

- Suzette RICARD, épouse

FABRE,

décédée le 14/06/2020

- Jean CHABBAL,

décédé le 10/08/2020

ASSISTANTES MATERNELLES

Voici la liste des assistantes maternelles agréées et en activité sur Dénat :

- Valérie BERNARD, 4 places :

05 63 56 97 56

06 77 17 59 88

- Lila MOLINARO, 4 places :

06 74 11 70 44

- Tatiana ROMERO, 2 places :

06 80 32 63 56

- Valérie THEVENON, 3 places :

05 63 77 63 21

06 16 56 90 16

LES PREMIÈRES DÉCISIONS

Voici les principales décisions prises lors des conseils municipaux des 29 mai et 23 juillet :

• Acquisition de foncier

Acquisition de quelques mètres carrés de terrain auprès de M. Fabre et M. Koeltgen pour mettre aux normes (accessibilité des secours) le chemin communal reliant la Fréjaire au Moulin à Vent qui devient carrossable.

• Maintien des taux d'imposition

- Taxe d'Habitation : 7,32 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 14,93 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 74,98 %

• Abandon du projet d'extension de l'école sur la cour

Les élus ne souhaitent pas réduire la superficie de la cour de l'école, ni obstruer la vue sur l'église et enlever du cachet à ce bel espace ouvert.

• Appellation de voirie

L'impasse du lotissement des Muriers débouchant sur la rue de Goy est nommée « Impasse des Muriers ».

• Circulation dans le village

Création d'un sens unique de circulation sur la rue des Remparts.

• Accès à l'école

Pour plus de sécurité, l'entrée et la sortie de l'école se feront par le portail situé entre l'église et la mairie à compter de la rentrée scolaire 2020.

• Déplacement de l'arrêt de bus du village

L'arrêt de bus qui était à la salle des fêtes est déplacé au Puits Pointu à compter du 1er septembre 2020.

• Montant des subventions aux associations

- Association Communale de Chasse : 300 €
- Association Culture et Loisirs : 300 €
- ADMR : 300 €
- Chorale Happy Day : 300 €
- Association Familles Rurales : 300 €
- Accueil de Loisirs : 2 000 €
- Génération Mouvement DFLR : 300 €
- Sapeurs Pompiers : 100 €

• Validation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019

Le compte de gestion et le compte administratif ont été présentés au conseil municipal du 23 juillet 2019.

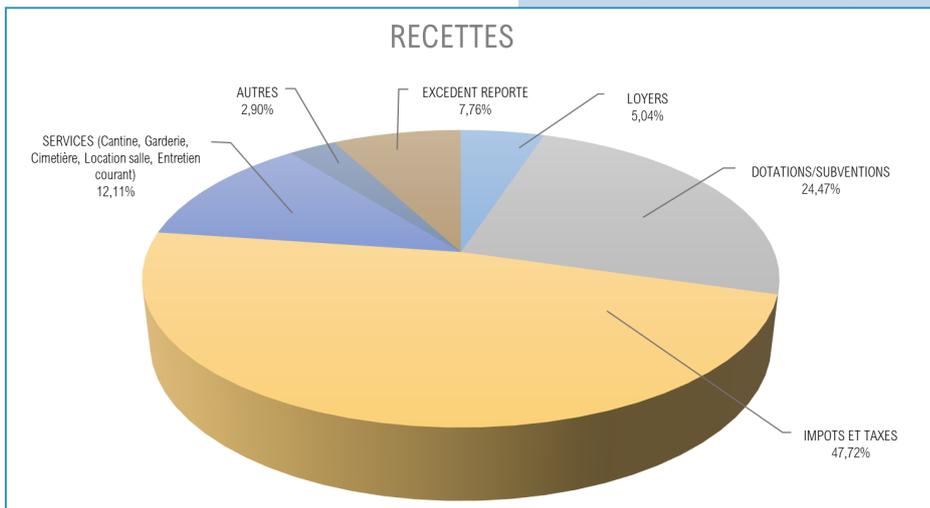
Sur la section fonctionnement les recettes sont à 72% composées d'impôts, de taxes et de dotations diverses.

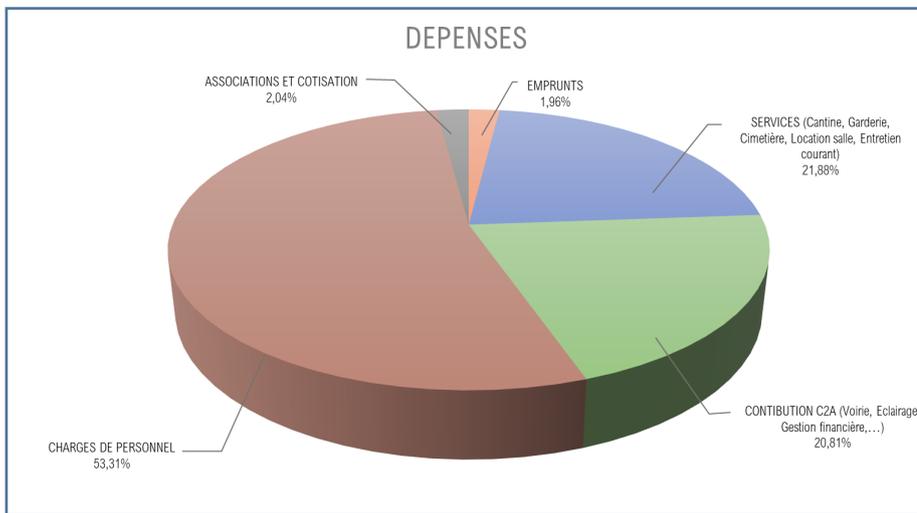
Notre capacité d'autofinancement s'élève aujourd'hui à 26 400 €.



Aménagement de la partie piétonne du Chemin du Petit Bois
18 juillet 2020

SECTION FONCTIONNEMENT 2019		
	RECETTES	DEPENSES
LOYERS	21 635,66 €	
EMPRUNTS		7 328,26 €
DOTATIONS/SUBVENTIONS	104 977,14 €	
IMPOTS ET TAXES	204 745,43 €	
SERVICES (Cantine, Garderie, Cimetière, Location salle, Entretien courant)	51 946,44 €	81 695,69 €
CONTRIBUTION C2A (Voirie, Eclairage, Gestion financière,...)		77 712,92 €
AUTRES	12 443,73 €	
CHARGES DE PERSONNEL		199 089,63 €
ASSOCIATIONS ET COTISATION		7 606,16 €
EXCEDENT REPORTE	33 301,00 €	
	395 748,40 €	373 432,66 €





Abribus installé à la Combette fin août 2020

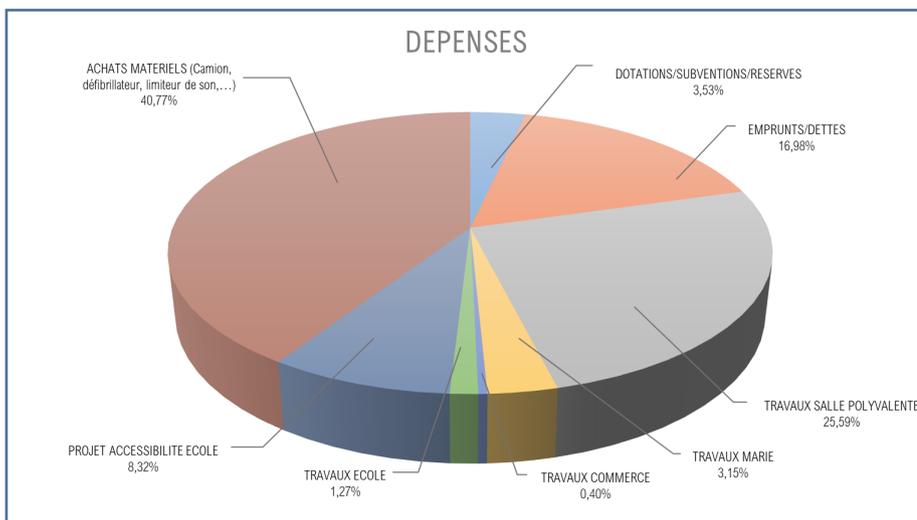
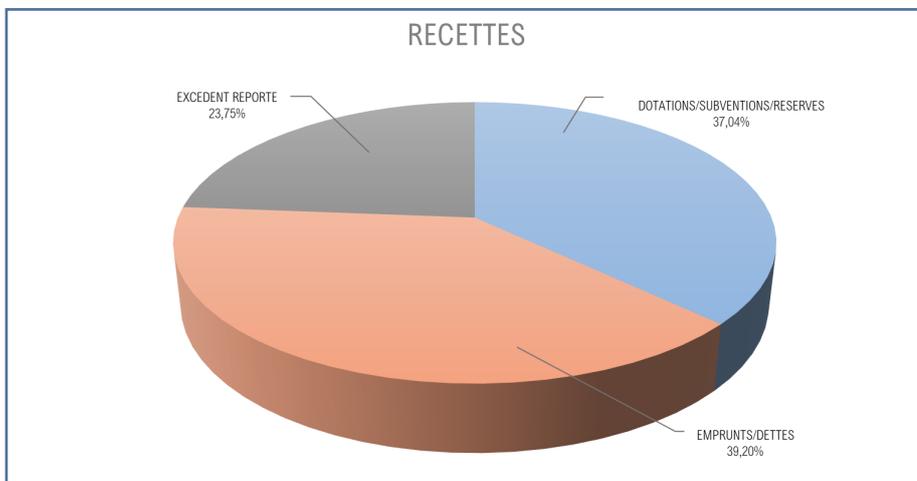
SECTION INVESTISSEMENT 2019

	RECETTES	DEPENSES
DOTATIONS/SUBVENTIONS/RESERVES	151 175,84 €	5 072,13 €
EMPRUNTS/DETTES	160 000,00 €	24 422,04 €
TRAVAUX SALLE POLYVALENTE		36 813,67 €
TRAVAUX MARIE		4 526,98 €
TRAVAUX COMMERCE		575,00 €
TRAVAUX ECOLE		1 821,00 €
PROJET ACCESSIBILITE ECOLE		11 973,00 €
ACHATS MATERIELS (Camion, défibrillateur, limiteur de son,...)		58 644,26 €
EXCEDENT REPORTE	96 947,24 €	
	408 123,08 €	143 848,08 €

En 2019, des travaux ont été effectués sur la salle polyvalente à hauteur de 26 % des dépenses d'investissement.

Quelques travaux d'entretien et d'aménagement ont été réalisés dans la mairie, l'école et le commerce. Ils représentent 5 % des dépenses de la section investissement.

Concernant l'acquisition de matériel, la commune a remplacé le camion et a acheté un défibrillateur et un limiteur de son pour la salle des fêtes. Cela représente 40 % des dépenses du budget d'investissement.



MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE :

Les études pour le dépôt de permis de construire du projet de création de deux classes dans la cour de récréation actuelle ont consommé 8% des dépenses d'investissement.

Un prêt relais de 160 000 € pour avancer les subventions liées au projet sera remboursé sur le budget 2020.

Pour l'année 2019, le remboursement des capitaux des emprunts s'élève à 24 422,04 € (prêt relais déduit), soit 17 % des dépenses d'investissement.

• Validation du budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif a été voté le 23 juillet 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune, notamment le versement des salaires des agents de la commune, tandis que la section d'investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

Le budget primitif présenté pour l'année 2020 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **836 422,79 €**.

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
LOYERS	20 000,00 €	
EMPRUNTS/PRODUITS FINANCIERS	6 840,17 €	12 000,00 €
DOTATIONS/SUBVENTIONS	103 685,00 €	
IMPOTS ET TAXES	199 000,00 €	
SERVICES (Cantine, Garderie, Cimetière, Location salle, Entretien courant)	42 266,00 €	105 000,00 €
CONTRIBUTION C2A (Voirie, Eclairage, Gestion financière,...)		67 712,53 €
CHARGES DE PERSONNEL		210 295,38 €
ASSOCIATIONS ET COTISATION		6 000,00 €
VIREMENT ENTRE SECTION	3 000,00 €	29 400,00 €
EXCEDENT REPORTE	55 616,74 €	
	430 407,91 €	430 407,91 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
DOTATIONS/SUBVENTIONS/RESERVES	32 339,00 €	- €
EMPRUNTS/DETTES	80 000,00 €	188 000,00 €
TRAVAUX/PROJET		183 000,00 €
ACHATS MATERIELS		21 314,88 €
AUTRES		10 700,00 €
VIREMENT ENTRE SECTION	29 400,00 €	3 000,00 €
EXCEDENT REPORTE	264 275,88 €	
	406 014,88 €	406 014,88 €

FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année, la municipalité organise un après-midi « forum des associations » le **samedi 19 septembre de 14h à 17h** à la salle des fêtes Robert Raynal.

Ce rendez-vous permettra aux associations présentes sur la commune, qu'elles soient culturelle, sportive, caritative, de service... de se faire connaître.

Cette rencontre vous donnera la possibilité de vous procurer un maximum d'informations et de contacts et de pouvoir échanger avec les bénévoles qui ani-

ment notre village. Vous pourrez également vous inscrire aux ateliers qui vous intéressent. Mais aussi, pourquoi pas, rejoindre l'équipe des bénévoles...

Ce forum est l'occasion de mettre à l'honneur les activités proposées sur notre commune et le dynamisme des bénévoles engagés dans ces diverses associations qui participent à la vie locale.

Ne ratez pas ce moment de convivialité, nous vous y attendons nombreux !

NUISANCES SONORES

Nous savons tous combien, il est difficile de supporter les bruits insoutenables, répétitifs et intempestifs.

Aussi il faut veiller à ne pas être le voisin tapageur en respectant les horaires pour les travaux de jardinage ou de bricolage utilisant des appareils bruyants.

En semaine : De 9h à 12h et de 14h à 20h.

Le samedi : De 9h à 12h et de 15h à 20h.
Le dimanche ou un jour férié : De 10h à 12h.

Cela fait donc 57 heures par semaine où vous pouvez utiliser vos tondeuses, débroussailleuses et autres engins thermiques ou bruyants.

Merci de respecter ces horaires et de toujours limiter les nuisances sonores.

LES PREMIERS TRAVAUX

- Réfection de la partie piétonne du chemin du Petit Bois

Le samedi 18 juillet, quelques conseillers municipaux accompagnés de messieurs Claude Fabre et Francis Gineste, ont réaménagé la partie piétonne du chemin du Petit Bois afin de le rendre accessible en hiver et en période pluvieuse.

Des barrières seront prochainement installées afin d'empêcher l'accès aux véhicules motorisés.

- Limitation de la vitesse dans les hameaux de Viguiet, Boudret, Grèzes et la Combette

Des panneaux signalétiques limitant la vitesse à 30 km/h, commandés par l'équipe municipale précédente, ont été installés dans les hameaux de Viguiet, Boudret, Grèzes et la Combette afin de sécuriser les lieux pour les automobilistes et les riverains.

- Limitation de la vitesse sur le chemin des Ormeaux

Le chemin des Ormeaux est très emprunté par les habitants des communes limitrophes (Fauch, Ronel...) voulant rejoindre la RD612.

Pour assurer la sécurité des riverains, les panneaux signalétiques commandés par nos prédécesseurs et limitant la vitesse à 50 km/h ont été posés en début d'été.

ACCESSIBILITE DE L'ÉCOLE

Le conseil municipal a décidé de déplacer l'entrée et la sortie des élèves à compter de la rentrée 2020.

L'accès à l'école se fera désormais par le portail situé entre l'église et la mairie.

L'entrée actuelle avait l'inconvénient de disposer d'un espace piétonnier restreint, d'être difficilement accessible aux poussettes et personnes à mobilités réduites et surtout, de donner sur la rue des Remparts où la circulation est importante.

Les parents d'élèves sont priés de se garer sur les parkings du village et d'éviter d'emprunter la rue de la mairie afin que les familles puissent accompagner leur(s) enfant(s) en toute sécurité.

AMÉNAGEMENT RUE DES REMPARTS

Au cours du mois de septembre, des panneaux signalétiques seront installés rue des Remparts afin de créer un sens unique de circulation autour du centre-bourg.

Cette décision fait suite à la demande de riverains et a été prise pour sécuriser certains virages et carrefours comme celui du départ de la rue de Goy.

Le sens a été déterminé par les gestionnaires des transports scolaires pour faciliter la circulation des bus.

En arrivant dans le village depuis l'avenue du Moulin à Vent, les automobilistes devront tourner à gauche sur la rue des Remparts, vers l'épicerie.

Ce sens permettra également de faire ralentir les véhicules entrant dans le village où la limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas toujours respectée.

REMERCIEMENTS

Le conseil municipal tient tout particulièrement à remercier Rosy et Solange pour avoir maintenu l'ouverture de l'épicerie et continué à ravitailler les dénaotois en période de crise sanitaire.

Votre sourire et votre gentillesse à toute épreuve ont été un lien social essentiel durant ce contexte compliqué.

Merci aussi, à tout le personnel de la mairie et à l'équipe pédagogique pour avoir su s'adapter à un protocole sanitaire exigeant et contraignant.

Nos enfants ont pu retrouver leur école, leurs enseignants et leurs copains dans les meilleures conditions.

Cette implication de toutes et tous nous a permis de traverser cette période particulière avec plus de sérénité et a été au service du « bien vivre » à Dénat.

ARRÊTS DE BUS

A compter de la rentrée 2020, l'arrêt de bus situé à la salle des fêtes sera déplacé au Puits Pointu.

Cette décision a été prise par la C2A, gestionnaire des transports scolaires, suite à la création du sens unique sur la rue des Remparts.

Les usagers et les familles pourront se garer sur le parking jouxtant le puits pointu pour attendre le bus ou leur(s) enfant(s).

Par ailleurs, des abribus seront prochainement installés pour protéger les passagers des intempéries, aux arrêts du Puits Pointu et à la Combette.

OUTILS DE COMMUNICATION

Le site internet de la mairie est petit à petit mis à jour. N'hésitez pas à aller le consulter :

www.mairie-denat.fr

L'objectif est de faire du site de la commune un outil complet de communication et d'information à destination des dénatois, des touristes et des futurs habitants de la commune.

Les associations pourront également y communiquer les informations les concernant.

N'hésitez pas à nous envoyer un article si vous souhaitez nous aider à étoffer le contenu du site :

mairie@mairie-denat.fr

Vous êtes artisan, producteur, entrepreneur... et vous souhaitez être référencé sur notre page économie, envoyez vos coordonnées.

Pensez également à télécharger l'application **PanneauPocket** sur votre smartphone. En sélectionnant le village de Dénat dans vos favoris, des notifications et messages vous informeront des travaux, alertes, événements... qui ont lieu sur la commune et peuvent vous intéresser.

Enfin, nous vous ferons parvenir un bulletin de façon régulière pour vous tenir informés de la vie du bourg et des hameaux.

RÈGLES D'URBANISME

Vous avez un projet de construction ? La commune est là pour vous aider

La plupart des travaux entrepris sur votre maison ou constructions nouvelles dans votre propriété doivent faire l'objet d'une demande auprès de la mairie qui vérifie la conformité de votre projet avec le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Le code de l'urbanisme détaille les conditions et le contenu des dossiers à déposer. Pour chacune des différentes autorisations, un formulaire CERFA existe, accompagné d'une liste des plans, photos, attestations à prévoir.

Pour les dossiers simples, l'instruction se fera en mairie. Les dossiers « complexes » sont confiés pour l'instruction uniquement, à la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois, au Service commun des Autorisations du Droit des Sols (ADS). Dans les deux cas, les autorisations d'urbanismes sont délivrées par le maire de la commune.

Concernant les particuliers, une déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes (DPMI) sera requise pour :

- toute construction ou extension de plus de 5 m² (emprise au sol ou surface de plancher) du type surélévation, annexe, abri de jardin, garage...
 - pour des travaux modifiant l'aspect extérieur de votre maison (modification de façade pour transformation d'un garage en chambre)
 - pour le changement de destination d'un bâtiment.
- Au-delà de 20 m², le permis de construire pour maison individuelle (PCMI) est requis.

Pour les extensions en zone urbaine, une simple déclaration préalable suffit jusqu'à 40 m².

Cependant, si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un archi-

tecte.

Pour la création de lots à bâtir, lors d'une division foncière, un permis d'aménager sera exigé s'il y a création d'espaces ou d'équipements communs tels que : accès, réseaux secs et humides...

Un permis d'aménager est également requis si l'unité foncière destinée à être divisée se situe en secteur sauvegardé ou en site classé.

Vous devez recourir à un architecte si l'assiette du projet dépasse 2 500 m².

Dans tous les autres cas, une déclaration préalable en vue de lotir doit être déposée.

Un permis de démolition doit être déposé dans certains cas où les travaux rendent inutilisable tout ou partie d'une construction.

Le PLUI, des formulaires CERFA et une notice explicative pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable sont à disposition sur le site internet du Grand Albigeois, rubrique nos compétences, sous-rubrique urbanisme, page ADS (<https://www.grand-albigeois.fr>).

La remise des dossiers se fait :

- à la mairie (dépôt dans la boîte aux lettres ou envoi recommandé),
- en ligne, sur la page ADS du site internet du Grand Albigeois.

Si vous souhaitez :

- remettre votre dossier en main propre afin qu'il soit vérifié,
 - obtenir des réponses sur des questions concernant vos projets d'urbanisme,
 - régulariser votre situation,
- nous vous invitons à prendre rendez-vous avec Carine Vigné le lundi après-midi ou le vendredi après-midi.

	Pas de formalité au titre du code de l'urbanisme	Soumis à déclaration préalable	Soumis à permis de construire
Construction : ▣ de nouvelles emprises au sol (abris de jardin, annexe, garage...) ▣ de nouvelles surfaces de plancher (surélévation... ; hors extension)	Hauteur par rapport au sol inférieure ou égale à 12 m et emprise au sol et surface plancher inférieure ou égale à 5 m ²	Hauteur par rapport au sol supérieure à 12 m et emprise au sol et surface plancher inférieure ou égale à 5 m ² (R421-9c) OU Hauteur par rapport au sol inférieure ou égale à 12 m et emprise au sol et surface plancher supérieure à 5 m ² et inférieure ou égale à 20 m ² (R421-9a)	Hauteur par rapport au sol supérieure à 12 m et emprise au sol et surface plancher supérieure à 5 m ² sans dépasser 20 m ² (R421-1) OU Hauteur par rapport au sol inférieure ou égale à 12 m et emprise au sol et surface plancher supérieure à 20 m ² (R421-1)
Piscines non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de haut	Superficie du bassin inférieure ou égale à 10 m ² (R421-2d)	Superficie du bassin supérieure à 10 m ² et inférieure ou égale à 100 m ² (R421-9f)	Superficie du bassin supérieure à 100 m ² (R421-1)
Piscines couvertes dont la couverture fait plus de 1,80 m de haut (quelle que soit la superficie du bassin)			Toutes (R421-1)

TRANSPORTS EN COMMUN

La ligne **liO 703 ALBI - CASTRES**, qui suit la RD612, est accessible aux arrêts Ste Catherine (en bas de Labastide-Dénat) et Mousquette. Suite à nos demandes auprès du conseil régional et du conseil départemental, l'arrêt de Calvignac devrait rouvrir en fin d'année.

Le trajet à l'unité est facturé 2 €, mais des abonnements sont disponibles.

Vous pouvez acheter votre titre de transport à bord du véhicule, dans les agences d'Albi ou Castres, en ligne (www.lio.laregion.fr) ou sur l'application liO.

Pour obtenir d'avantage d'informations, rendez-vous sur : www.lio.laregion.fr ou appelez (prix d'un appel local) le 0 806 990 081.

Concernant les transports de la C2A, à compter de la rentrée 2020, la ligne « scolaire » **Dénat / Labastide-Dénat / Puygouzon / Albi** devient une ligne périurbaine et est désormais **accessibles à tous**. Vous pouvez donc emprunter la ligne quel que soit votre abonnement ou en utilisant l'application M-ticket.

Ces cars sont en circulation **du lundi au vendredi**, en période scolaire uniquement.

Horaires : Dénat - > Albi

Dénat - La Combette	6:57	7:57
Dénat - Borio Blanco	7:00	8:00
Dénat - Les Grèzes	7:05	8:05
Dénat - Mairie	7:09	8:09
Dénat - Lotissement	7:11	8:11
Labastide-Dénat	7:18	8:18
Sainte Catherine	7:20	8:20
Al Caussé	7:21	8:21
Rd Point Al Vigné	7:22	8:22
Boileau	7:23	8:23
Bramevaques	7:24	8:24
Saint Salvadou	7:28	8:28
Blanché	7:31	8:31
Bd Andrieu	7:35	8:35
Bellevue	7:45	8:45

Horaires : Albi -> Dénat
Mercredi uniquement
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Bd Andrieu	12:10	16:05	17:10	18:00
Bellevue	12:15	16:10	17:15	18:05
Blanché	12:20	16:15	17:20	18:10
Saint Salvadou	12:23	16:18	17:23	18:13
Bramevaques	12:27	16:22	17:27	18:17
Boileau	12:28	16:23	17:28	18:18
Rd Point Al Vigné	12:29	16:24	17:29	18:19
Al Caussé	12:31	16:26	17:31	18:21
Sainte Catherine	12:33	16:28	17:33	18:23
Labastide-Dénat	12:35	16:30	17:35	18:25
Dénat - Mairie	12:40	16:35	17:40	18:30
Dénat - Lotissement	12:42	16:37	17:42	18:32
Dénat - Les Grèzes	12:46	16:41	17:46	18:36
Dénat - Borio Blanco	12:51	16:46	17:51	18:41
Dénat - La Combette	12:54	16:49	17:54	18:44

Le **transport à la demande (TAD)** est ouvert à tous. La ligne dessert des arrêts fixes à certains horaires sur réservation (téléphonique ou en ligne). Les réservations sont possibles jusqu'à 7 jours à l'avance. Elles doivent se faire au plus tard le matin jusqu'à 12h pour l'après-midi, ou l'après-midi jusqu'à 16h pour le matin suivant.

Le tarif est identique à celui des lignes régulières : de 0,22 € à 1,10 € avec la carte Pastel.

Horaires : Dénat -> Albi
 En période scolaire, du lundi au vendredi

Labastide-Dénat	9:35	10:45	14:15	15:15
Dénat - Les Grèzes	9:40	10:50	14:20	15:20
Dénat - Mairie	9:40	10:50	14:20	15:20
Dénat - Lotissement	9:40	10:50	14:20	15:20
Bd Andrieu	10:05	11:15	14:45	15:45

Horaires : Albi -> Dénat
 En période scolaire, du lundi au vendredi

Bd Andrieu	9:20	10:30	14:00	15:00
Labastide-Dénat	9:35	10:45	14:15	15:15
Dénat - Mairie	9:40	10:50	14:20	15:20
Dénat - Lotissement	9:40	10:50	14:20	15:20
Dénat - Les Grèzes	9:40	10:50	14:20	15:20

Le TAD fonctionne également le samedi et pendant les vacances scolaires à des horaires différents.

Vous trouverez toutes les informations (plans, horaires, tarifs, fonctionnement...) sur le site internet du Grand Albigeois :

<https://www.grand-albigeois.fr/361-transports.htm> .

Des dépliants mentionnant les horaires de la ligne périurbaine et de la ligne du TAD sont également accessibles à la mairie.

ASSOCIATIONS

Association Communale de Chasse de Dénat

chassededenat@gmail.com

Association Culture et Loisirs de Dénat

acl.denat@gmail.com

Association des Aides à Domicile en Milieu Rural Lombers-Lamillarié-Dénat

lombers@admrtarn.fr

Association Familles Rurales de Dénat

famillesruralesdenat@gmail.com

06 14 97 63 65

Association Générations Mouvement Dénat, Fauch, Labastide-Dénat, Ronel

06 73 88 49 89

Chorale Happy Day

06 33 35 15 98

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

La crise sanitaire qui affecte depuis plusieurs mois notre pays compromet les diverses activités festives de l'ACL Dénat.

L'édition de la fête 2020 n'aura donc malheureusement pas lieu dans le contexte actuel.

Cependant, certaines des activités de notre association devraient reprendre à la rentrée comme la gymnastique, le Dénat Sport Nature et la section patrimoine.

Nous souhaitons à tous les habitants de la commune, aux annonceurs qui nous soutiennent, et à tous les participants de nos activités patience et courage dans le moment que nous traversons.

Nous espérons que nos soirées festives pourront revivre prochainement avec un protocole sanitaire allégé afin de retrouver ces moments de convivialité qui nous sont si chers.

A très bientôt...

LA RENTRÉE DE FAMILLES RURALES

Si tous les voyants sont au vert, à partir de septembre, notre association vous propose tout un panel d'activités, régulières ou ponctuelles, pour mieux vivre dans notre belle campagne.

Bien sûr, nous poursuivons notre implication auprès des P'tits Loups de Dénat avec l'ALSH qui sera ouvert durant la première partie des vacances 2020/2021 :

- Vacances de Toussaint : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020,
- Vacances d'hiver : du lundi 15 au vendredi 19 février 2021,
- Vacances de printemps : du lundi 19 au vendredi 23 avril 2021,
- Vacances d'été : du mercredi 7 au vendredi 30 juillet 2021.

La bibliothèque, pour enfants et adultes, rouvre ses portes au public dès le mercredi 2 septembre, de 15h à 17h et le mardi 22 septembre, de 16h30 à 18h.

Nous recherchons des bénévoles pour venir compléter l'équipe en place lors de l'accueil du public et pour l'accueil des scolaires le mardi après-midi.

Les Ateliers Couture reprennent les samedis en alternance adultes / enfants.

Les Ateliers Arts Graphiques se poursuivent pour les enfants, un mardi sur deux, à partir du 22 septembre. Suite au succès rencontré, un second groupe sera créé.

Pour le Groupe Ados, nous en parlerons avec les familles et l'animatrice le 25 septembre à 20h30. Vous nous direz si une rencontre un samedi par mois vous semble possible, avec 2 groupes distincts :

- 6èmes, 5èmes, 4èmes de 17h à 19h,
- 3èmes, 2ndes et 1ères de 19h à 22h.

Il sera également question d'un éventuel Chantier Loisirs Jeunes.

Pour les activités ponctuelles en cours d'organisation, nous accueillons fin septembre (date à préciser) les parents intéressés pour une réunion parentalité sur le thème « Familles recomposées : les nouveaux schémas familiaux ».

Parmi les autres actions ponctuelles, sont déjà calées ou date à préciser :

- Le Vide Greniers d'Été qui se tiendra le dimanche 6 juin,
- Les Feux de la Saint-Jean et le Mercat del País, le samedi 19 juin,
- Des Stages mosaïque, 7 novembre 2020 et 6 mars 2021,
- Une Soirée Théâtre,
- Un Stage loisirs créatifs (DIY),
- Un Stage meubles en carton,
- Un Stage remise à niveau en sécurité routière.

Les détails des dates, horaires et lieux des activités vous seront confirmés dans la plaquette que l'association Familles Rurales va vous distribuer fin août / début septembre.

Venez nombreux à l'après-midi des associations, le samedi 19 septembre, à la salle des fêtes, de 14h à 17h pour en savoir plus sur les activités déjà programmées et donner votre avis sur nos projets.

Nous serons présents pour prendre les inscriptions aux différents ateliers.

GROUPE HAPPY DAY

Nous sommes un groupe de chanteurs interprétant des mélodies très actuelles.

En solo, duo et plus nous travaillons sur support musical.

Nos répétitions se font à l'église de Dénat le **mardi soir à 20 h**.

Si vous le souhaitez, venez nous rejoindre et amener votre timbre de voix.



COURS DE GYM

La rentrée pour la gym associative de l'Association Culture et Loisirs qui se déroule à la salle des fêtes de Dénat, s'annonce avec vitalité, convivialité et bien être.

Deux cours vous sont proposés :

- le **lundi de 20h15 à 21h15** : gymnastique douce et pilates adapté à tous les publics
- le **mercredi de 19h à 20h** : fitness et stretching (renforcement musculaire et gainage) qui permet de pratiquer une gymnastique tonique mêlant l'utile à l'agréable.

Les cours débuteront à partir du **21 septembre** avec 2 cours à l'essai gratuits.

Un tarif réduit est proposé aux étudiants.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas : appelez le 06 22 98 16 25

L'association est un club intercommunal, loi 1901, dont le numéro d'agrément est W811001164, en date du 05/07/1977.

Elle a pour objectif de :

- Favoriser les contacts entre les membres,
- Organiser diverses activités et partenariats pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

Le club est ouvert à tous ceux qui le désirent, actifs ou retraités : vous serez les bienvenus.

Début 2020, nos activités allaient bon train avant l'arrêt brutal lié au confinement :

- Galette des Rois le 9 janvier,
- Réunions mensuelles du jeudi,
- Randos du mardi,
- Sortie « Les folies fermières » en commun avec le club de Lamillarié,
- Assemblée générale le 12 mars, suivie d'un repas convivial servi par les Ets Viaules.

Le bureau s'est réuni le 17 juin à Fauch pour procéder à l'élection :

- du président : M. ANDRAL Jacques,
- du vice-président : M. ROUANET Christian,
- de la trésorière : Mme SÉGUR Colette,
- du trésorier adjoint : M. DELORME Gérard,
- de la secrétaire : Mme ALBERT Annie.

Le président et les membres du bureau, vous attendent nombreux pour les activités qui vous seront proposées, en espérant qu'elles auront le même succès que celles de l'année écoulée.

Au programme :
marche, bals, journée pêche et pique

-nique, pétanque, goûters, loto, sans compter les diverses sorties à la journée ou voyages, ainsi que les rencontres mensuelles pour jeux de cartes et autres.

Plus précisément :

- le 10 septembre : journée « Canal du Midi » pour découvrir les 9 écluses, le pont canal et le tunnel de Malpas,
- le 20 septembre : Journée de l'Amitié, à l'initiative de la Fédération (covoiturage possible).

Toutes nos manifestations se feront en respectant le port du masque et les mesures de distanciation.

Si vous êtes adhérent(e), le club vous accompagne financièrement pour les activités payantes et vous bénéficiez d'avantages substantiels dans divers domaines de part les conventions de partenariat existant entre la fédération générations mouvement et ses partenaires.

Bienvenue au club, le meilleur accueil vous sera réservé !

Pour toute information ou réservation, contactez le 06 87 00 94 27 ou le 06 73 88 49 89, ou écrivez à :

Générations Mouvement DFLR
Mairie de Dénat
1 Place de la Mairie
81120 Dénat

Mairie de DÉNAT

Accueil du public : 1, Place de la Mairie
81120 Dénat

- le lundi de 13h30 à 17h
- le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- le jeudi de 9h à 12h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Contactez-nous :

Téléphone : 05 63 76 07 27

E-mail : mairie@mairie-denat.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 14h à 17h

Nous sommes sur le Web !

Visitez-nous :

www.mairie-denat.fr

Pensez à télécharger l'application :

